

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES  
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON  
CANTON DE GUILLESTRE  
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

**Séance du Conseil Municipal du  
27 mars 2025**

**Délibération N° : 20250327-12**

**OBJET : Adoption du Règlement de la cantine scolaire à compter de la rentrée des vacances de printemps 2025.**

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

**DATE DE CONVOCATION : 20.03.2025**

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 14**

**NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 10**

**Nicolas CRUNCHANT – Dominique LEPAS – Nicolas TENOUX – Florent BUES - Joël GAUCHE – Alexandre RENIE – Carine AUDIER-MERLE – Charles LACROIX – Philippe BOULET – Philippe RIBOT**

**NOMBRE DE POUVOIRS : 2**

**Marie-Hélène FAROUZE a donné pouvoir à Charles LACROIX – Chrystelle CERUTTI a donné pouvoir à Alexandre RENIE -**

**NOMBRE DE VOTANTS : 12**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe RIBOT -**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°20240724-02 du 17 juillet 2024 approuvant le règlement intérieur de la cantine scolaire à compter de la rentrée de septembre 2024.

Monsieur le Maire expose qu'afin d'apporter plus de souplesse dans la gestion de ce service, la Commune a souhaité mettre en place une application (E-Ticket) pour les réservations et la facturation de la cantine.

Par la mise en place de cette application, il sera possible de modifier les inscriptions jusqu'au lundi 12h00 de la semaine précédente, les parents ne seront donc plus dans l'obligation d'inscrire leur enfant pour la période entière.

Le Maire explique que le règlement du service de la cantine doit être modifié afin d'y intégrer ces changements.

Le Maire présente le projet de règlement (annexé à la présente délibération) et propose au Conseil Municipal de l'adopter.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré et voté par 12 voix POUR,

**APPROUVE** la proposition du Maire,

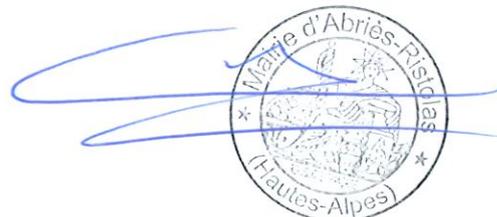
**ADOPTE** le règlement intérieur du service de la cantine scolaire annexé à la présente délibération,

**CHARGE** le Maire de le diffuser aux parents des enfants scolarisés à l'école d'Abriès-Ristolas.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Nicolas CRUNCHANT

*Certifiée exécutoire par transmission en préfecture*



Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

ID : 005-200083517-20250327-2025032712-DE